|lafarelesoliviers.com|

la mantesada

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers | mai 2020 - N°84

Nos services en action

4 COVID 19 : des équipes mobilisées sur le terrain

12 La Fare les Oliviers : Territoire durable

Sommaire

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers - mai 2020 - n°84

04 Spécial COVID19

Des équipes mobilisées sur le terrain 4

Informations pratiques COVID19 7

11 Vivre

Elections mars 2020 11

Retour en images 12

La participation citoyenne est en route 14

Le défi fou de Stéphane Eychenne 15

16 Village en action

La Fare-les-Oliviers : territoire durable 16

Suivi des différents chantiers 18

12 Sortir, bouger, découvrir

La bibliothèque municipale met les artistes farencs à l'honneur 21

21 S'informer

Délibérations du Conseil Municipal 22

État civil 23

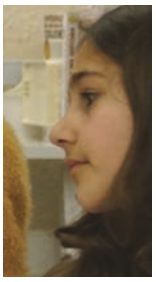

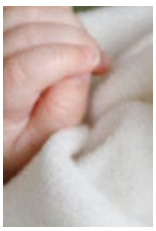

La Mantesada

Journal d'information municipal édité par la Mairie de La Fare-les-Oliviers, place Camille-Pelletan, 13580 La Fare-les-Oliviers - **Directeur de la publication :** Olivier Guirou - **Comité de rédaction :** Service communication - **Photos :** Ville de La Fare-les-Oliviers, Fotolia, Artcom - **Conception et direction artistique :** Artcom - **Impression :** Imprimerie Masson - **Dépôt légal :** Juin 2013 - **Tirage :** 4.100 exemplaires - **Mai - N°84**

Édito

Covid-19 : Une crise sanitaire sans précédent …

Le 15 mars dernier, à seulement 48 heures de la mise en place de mesures strictes de confinement, les élections municipales ont été organisées dans des conditions exceptionnelles. Je vous remercie de m'avoir renouvelé votre confiance ainsi qu'à mes colistiers de la Fare Ensemble dès le premier tour. Merci à tous ceux qui ont participé au scrutin malgré les inquiétudes liées à la propagation du coronavirus.
Dès le lendemain des élections, il a fallu se remettre au travail et réorganiser nos services pour faire face à la crise sanitaire. Depuis le 17 mars, la grande majorité des habitants a respecté les restrictions de déplacements, permettant ainsi à la commune d'être relativement épargnée par l'épidémie jusqu'à présent.

Ce lundi 11 mai marquera la sortie progressive du confinement, selon les directives du gouvernement. Je suis persuadé que le port du masque ainsi que la généralisation des tests sont 2 outils indispensables pour pouvoir sortir de cette crise en toute sécurité.

Pour ce qui concerne les masques, c'est un véritable combat que je mène avec les élus et le personnel municipal depuis le début de l'épidémie. Nous avons équipé en priorité les équipes municipales sur le terrain ainsi que le personnel soignant de l'EHPAD Saint Jean. Grâce à la mobilisation des maires des Bouches-du-Rhône, nous sommes aujourd'hui en mesure de fournir des masques lavables à l'ensemble de la population. Ces masques, achetés par la commune, seront distribués en même temps que cette revue municipale. Par ailleurs, des couturières bénévoles, que je remercie du fond du cœur, sont actuellement mobilisées pour fabriquer des masques en tissu à destination des Farencs inscrits sur la liste des personnes vulnérables auprès du CCAS, sans oublier les sociétés et particuliers qui ont souhaité participer à la lutte contre l'épidémie en lançant la fabrication de visières de protection.

Depuis le début de la crise sanitaire, nombreuses sont les personnes travaillant en première ligne et qui font preuve d'une motivation sans faille : le personnel municipal, la Réserve Communale de Sécurité Civile, le personnel de l'EHPAD Saint Jean, le personnel soignant et paramédical, la Gendarmerie Nationale, les Sapeurs-Pompiers, les services essentiels qui ont continué de fonctionner (services des eaux, d'électricité, de distribution de courrier …), les artisans et commerçants … . La liste est longue !

Et pour conclure, je voudrais rendre hommage à ce bel élan de solidarité qui s'est développé entre Farencs pendant cette période si particulière. Merci à toutes ces personnes qui se sont spontanément proposées pour fabriquer des visières, coudre des masques, faire des courses pour les personnes âgées ou distribuer des colis aux plus démunis. Vous êtes, aux côtés des professionnels, les vrais héros de cette crise.

Très Sincèrement

Olivier Guirou
Maire de La Fare-les-Oliviers
Vice-président du Conseil de Territoire du Pays Salonais

COVID-19

DES ÉQUIPES MOBILISÉES SUR LE TERRAIN

Depuis le début du confinement le 17 mars dernier, les différents services de la mairie ont dû adapter leur mode de fonctionnement. Tout en respectant les règles de confinement et de distanciation sociale, il faut assurer la continuité du service public, une équation parfois difficile à résoudre ! Les réunions journalières de la cellule de crise permettent d'adapter l'organisation des services aux consignes sanitaires, en constante évolution.

Le fonctionnement de nombreux services est assuré par des agents en télétravail. Le lien avec le public est assuré soit par une permanence téléphonique, soit par courrier électronique.

Certains agents municipaux, munis des équipements de protection, sont également mobilisés sur le terrain, effectuant des missions indispensables à votre sécurité, à votre santé, à vos démarches administratives et à votre bien-être.

ACCUEIL ET DEMARCHES D'ETAT CIVIL

Un accueil téléphonique est proposé du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. Les agents se relayent pour répondre aux nombreuses questions des Farencs.

PERMANENCE ÉTAT CIVIL

Si vous avez un besoin urgent relatif à une naissance, une reconnaissance ou un décès, le service d'état civil peut vous proposer un rendez-vous par téléphone.

GARDE D'ENFANTS DU PERSONNEL INDISPENSABLE À LA GESTION DE LA CRISE

Un service de garde d'enfants est assuré à l'école de la Pomme de Pin par le personnel de l'Education Nationale et le personnel municipal pour les enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise (personnel soignant, sapeurs pompiers, policiers …).

Le multi-accueil « Les Péquelets » assure également une permanence par e-mail afin de renseigner les parents, soutenir des initiatives parentales et proposer des activités, via l'école des loisirs, pour les enfants de 0 à 3 ans.

ACTIONS SOCIALES ET D'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Contact avec les personnes vulnérables
Les agents du CCAS, assistés par les agents du relais emploi prennent contact de manière régulière avec les 48 Farencs inscrits sur la liste des personnes vulnérables (utilisée dans le cadre du plan canicule). Toute personne qui souhaite être inscrite sur cette liste est invitée à téléphoner au CCAS.
Un service de courses, avec l'aide de bénévoles, a été développé pour assister les personnes isolées qui ne peuvent se ravitailler seules.

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ÉLECTRONIQUE DES SERVICES

- **Accueil hôtel de ville : 04 90 45 46 00**
kbarra@lafarelesoliviers.fr

- **Urgences état civil sur rendez-vous : 04 90 45 46 04**

- **Police Municipale : 06 09 96 29 33**

- **Secrétariat du maire : 06.09.60.07.12**
ssayegh@lafarelesoliviers.fr

- **Services techniques : 06 09 94 78 41**
ctm@lafarelesoliviers.fr

- **Service urbanisme : urbanisme@lafarelesoliviers.fr**

- **C.C.A.S (Comité communal d'action sociale) :**
04 86 64 82 82

Epicerie du Cœur

L'épicerie sociale continue de fonctionner pendant le confinement. Pour respecter les mesures de distanciation et éviter des pénuries, l'épicerie est fermée, mais des paniers sont préparés pour les familles inscrites.

Relais emploi

Les agents du relais emploi continuent de se mobiliser pour accompagner les personnes ayant besoin d'aide dans leurs démarches administratives en lien avec leurs recherches d'emploi et l'actualisation de leurs dossiers.

PORTAGE DES REPAS

Le foyer des anciens étant fermé pendant le confinement, le service de restauration municipale a su répondre à la demande croissante de portage de repas à domicile.

Du lundi au vendredi (jours fériés compris), ce sont environ 80 repas quotidiens qui sont livrés aux personnes âgées isolées ou en situation de handicap, tout en respectant les mesures de distanciation.

INTERVENTIONS TECHNIQUES

Les agents des services techniques sont à pied d'œuvre tous les jours et assurent des réparations et interventions urgentes. Les rues sont nettoyées et désinfectées régulièrement.

Un manque de civisme est à déplorer car les dépôts sauvages d'ordures sont en nette augmentation depuis le début du confinement.

Afin de ne pas ajouter une crise sanitaire à l'épidémie, la commune se substitue aux services de la Métropole pour l'enlèvement des dépôts.

Le service des encombrants étant suspendu, si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer à la déchèterie, il vous est demandé de conserver vos encombrants chez vous jusqu'à la reprise du service.

SECURITE

Les agents de la police municipale sont sur le terrain pour assurer la sécurité des Farencs. En complément de leur rôle de prévention, les policiers assurent également une importante mission d'information auprès de la population et apportent un soutien direct aux personnes âgées isolées.

ET UN PEU DE CULTURE PENDANT LE CONFINEMENT …

Bien que les cours de l'école municipale de musique, d'art et de danse aient été annulés, de nombreux professeurs assurent une continuité pédagogique gratuite. Certains cours de musique et de danse sont dispensés en visio-conférence ou par envoi de fichiers audio / vidéo. D'autres professeurs proposent des visites virtuelles et commentées de musées pour que leurs élèves puissent continuer de se cultiver malgré le confi-

COVID-19

INFOS PRATIQUES

Ces informations sont exactes au mercredi 29 avril, date d'envoi à l'impression du document. Certaines sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'assouplissement des mesures de confinement annoncé par le gouvernement. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'accueil de la Mairie (04 90 45 46 00).

GESTION DES DECHETS

MAINTIEN DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères en porte à porte sera maintenue. Pour garantir la protection et la sécurité des agents de collecte, il est indispensable de veiller à ce que les déchets ménagers soient jetés dans des sacs bien fermés. Merci de ne pas jeter mouchoirs en papier souillés, gants, masques, essuie-tout directement dans les bacs

SUSPENSION DE LA COLLECTE DU TRI SÉLECTIF (POUBELLE JAUNE) EN PORTE À PORTE

Afin de garantir dans la durée la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective (tri) en porte à porte est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Vous avez toujours la possibilité, en vous munissant d'une attestation de déplacement dérogatoire, de déposer vos emballages dans les points d'apport volontaire.

Vous pouvez profiter d'une sortie pour faire les courses ou d'un déplacement bref à proximité du domicile pour recycler vos déchets.

RÉOUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

La déchèterie de la Vautubière, fermée depuis le 16 mars dernier a pu rouvrir le 21 avril.

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

• Pour des raisons de sécurité, l'accès sera limité à **2 ou 3 véhicules** en même temps. Un filtrage sera opéré à l'entrée.

• Vous devez vous munir de votre **attestation de déplacement dérogatoire** en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».

• Les particuliers et entreprises sont limités à **un accès par jour**, munis de leurs cartes d'accès, à raison de 2m³ maximum par dépôt.

SUSPENSION DU SERVICE DES ENCOMBRANTS

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte est arrêtée. **Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer à la déchèterie, il vous est demandé de stocker vos déchets chez vous en attendant la fin du confinement.**

Pour rappel, Abandonner vos déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire (entre 68€ et 1500€).
Par ailleurs, AtmoSud, association de surveillance de la qualité de l'air, a constaté **une forte augmentation des particules fines** due notamment au brûlage des déchets verts.

Pour rappel, le brûlage des déchets verts est interdit, sous peine d'une contravention de 450€. Vous pouvez vous renseigner sur des solutions alternatives au brûlage sur : https://www.atmosud.org/article/mes-dechets-verts.
Vous pouvez aussi contacter AtmoSud : contact.air@atmosud.org

FERMETURE DES LIEUX PUBLICS

Afin de limiter la propagation des virus, de nombreux lieux publics ont été fermés jusqu'à nouvel ordre :

• Fermeture des salles municipales (gymnases, salles de spectacle, d'exposition, locations diverses…) ;
• Fermeture de la bibliothèque municipale ;
• Fermeture des aires de jeux ;
• Annulation du marché du samedi ;
• Accès en colline interdit.

ATTESTATION DÉROGATOIRE DE DÉPLACEMENT

Depuis le 6 avril, l'attestation de déplacement dérogatoire est disponible directement sur vos téléphones portables. Sur le site du gouvernement, un formulaire permet de générer vos attestations :

https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/

Vous pouvez également continuer d'imprimer ou de recopier à la main vos formulaires, également disponibles sur le site du gouvernement :

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

CENTRE MEDICAL INTERCOMMUNAL COVID-19

Une structure d'accueil COVID-19 a été ouverte au mois de mars à l'Espace NoVa à Velaux.

Il s'agit d'un projet solidaire mené en un temps record, grâce à la mobilisation des municipalités, du corps médical, des soignants et des bénévoles qui se sont tous totalement investis et ceci en accord avec les organismes de tutelle.

L'objectif de cet espace est d'accueillir des patients présentant des symptômes du Covid-19, désengorgeant ainsi les services d'urgence des hôpitaux.

Aucun patient n'est accepté sans rendez-vous. Si vous éprouvez des signes évocateurs : fièvre, toux, grande fatigue, essoufflement, maux de tête, perte de goût et/ou d'odorat ... vous devez d'abord **contacter votre médecin traitant ou appeler le 15**. Les médecins vous dirigeront ensuite vers le centre d'accueil.

Si vous n'arrivez pas à contacter un médecin, vous pouvez appeler le centre Covid-19 au 04.42.87.73.62. Ce numéro est joignable 7/7j de 9h à 18h. Un médecin vous répondra.

GUICHET UNIQUE DE LA CCI POUR LES ENTREPRISES ET COMMERCES

Mandatée par la Préfecture des Bouches-du-Rhône, la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence a mis en place un guichet unique : URGENCE COVID-19.

Ce guichet permet d'avoir un seul interlocuteur, qui au regard du diagnostic posé, mobilisera les services de l'État et les acteurs économiques partenaires pour répondre à leurs besoins et inquiétudes légitimes.

• **La CCI propose des « Facebook live »**. Des experts présentent les différents dispositifs proposés par l'Etat et vous pouvez poser vos questions dans les commentaires pendant le direct.

• **Sur le site,** vous trouverez les fiches pratiques et décryptages pour vous aider dans vos démarches : comment fonctionne le chômage partiel ? Comment fonctionne le fonds de solidarité ? Quelles aides pour faire face au Covid-19 ?

Ces informations sont mises à jour en temps réel : https://bit.ly/2UCjXAv

• **Et pour vous aider dans la constitution de vos dossiers,** le numéro de téléphone du Guichet unique : 04.91.39.34.79.

Ce numéro s'avère parfois inaccessible (en raison du grand nombre d'appels). Vous pouvez néanmoins préciser votre demande ou besoin par mail en communiquant votre numéro de téléphone sur l'adresse : urgencecovid19@ccimp.com.

Les élus municipaux ont entrepris d'appeler un maximum de commerçants pour leur faire part des mesures d'accompagnement mises en place par la CCI et pour leur proposer l'aide des services municipaux dans leurs démarches.

MESURES EXCEPTIONNELLES DE L'URSSAF POUR LES AUTO-ENTREPRENEURS, INDEPENDANTS, PROFESSIONS LIBERALES ET EMPLOYEURS

L'URSSAF met en œuvre des mesures exceptionnelles pour soutenir les auto-entrepreneurs, indépendants, professions libérales et employeurs.

Auto-entrepreneurs

Rendez-vous sur www.autoentrepreneur.urssaf.fr.

Vous y trouverez des informations concernant les reports d'échéances, le paiement des cotisations (paiement du total, paiement partiel, ou absence de paiement), déclarations de chiffre d'affaires … .

Indépendants et professions libérales

Rendez-vous sur www.secu-independants.fr

Vous y trouverez des informations concernant l'ajustement des échéanciers, la déclaration en ligne de l'estimation des revenus 2020.

Employeurs

Rendez-vous sur www.urssaf.fr

Vous y trouverez des informations concernant les reports d'échéances et les délais de transmission de la Déclaration Sociale Nominative.

QUELS COMMERCES OUVERTS PENDANT LE CONFINEMENT ?

La liste des commerces autorisés à ouvrir pendant la période de confinement a été publiée sur le site de la commune.

https://bit.ly/2QWOg2r

Vous y trouverez les horaires d'ouverture et d'autres informations utiles. Cette liste est susceptible d'évoluer de jour en jour. N'hésitez pas à la consulter de manière régulière.

REMBOURSEMENT ABONNEMENTS TRANSPORTS METROPOLITAINS

Abonnements mensuels : les mois d'avril et mai seront remboursés.

Abonnements annuels : les prélèvements automatiques mensualisés sur les abonnements annuels sont suspendus. Des procédures de remboursement pour les mois d'avril et mai seront proposées aux usagers qui ont déjà réglé la totalité de leur abonnement.

Pour les abonnés au Pass intégral annuel (incluant le réseau TER) : remboursement effectif pour le mois d'avril. Informations pour le mois de mai à venir.

RAPPEL : pendant la période actuelle de confinement, les usagers ne peuvent utiliser les transports en commun que pour les déplacements autorisés : se rendre au travail ou effectuer des achats essentiels (munis de leur attestation de déplacement dérogatoire ou justificatif de déplacement professionnel).

Retrouvez l'offre actualisée en temps réel sur www.lepilote.com ou en appelant gratuitement le 0 800 737 137, du lundi au vendredi de 7h à 19h et de 8h30 à 12h et de 13h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés.

ACTUALITÉS DU SERVICE URBANISME

• ACCUEIL DU PUBLIC :
Le service urbanisme est à votre disposition uniquement par mail : urbanisme@lafarelesoliviers.fr

Vous pouvez demander à être appelé en faisant la demande par mail et en indiquant vos questions.

• DÉPÔTS DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME
Les demandes de déclarations préalables et de certificats d'urbanisme peuvent être déposées sur la plateforme de la mairie :
https://guichetunique.geosphere.fr/fare-les-oliviers
ou envoyées par la Poste en recommandé avec accusé de réception.

Pour les permis de construire, vous pouvez envoyer votre demande par la Poste en recommandé avec accusé de réception.

• DÉLAIS D'INSTRUCTION / RECOURS DES AUTORISATIONS D'URBANISME
L'état d'urgence sanitaire aura des conséquences sur les délais de réponse des administrations.

Les délais qui viendraient à terme pendant l'état d'urgence sanitaire (depuis le 12 mars) seront prorogés de plein droit.

Pour tout dossier en cours, vous pouvez contacter le service afin de connaître les délais s'appliquant à votre demande.

• AFFICHAGE DES DÉPÔTS D'AUTORISATION D'URBANISME
La liste des dépôts et des décisions relatives aux demandes d'autorisation d'urbanisme des deux derniers mois peut être demandée par mail :
urbanisme@lafarelesoliviers.fr

• CATASTROPHES NATURELLES
Pendant la période d'urgence sanitaire, la boîte mail :
catnat@lafarelesoliviers.fr
reste opérationnelle pour recevoir votre déclaration de sinistre.

De plus, le service urbanisme maintient le service d'alerte des administrés si des arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles sont pris par les services de l'Etat.

ANNULATION MANIFESTATIONS FIN D'ANNEE

Les diverses manifestations municipales prévues en mai et juin sont annulées.
L'école municipale de musique, d'art et de danse, ayant tout mis en œuvre pour assurer une continuité pédagogique pendant le confinement, souhaite néanmoins clôturer la saison 2019-2020 sur une note plus positive :

• Exposition des activités artistiques : l'exposition des œuvres, initialement prévue les 15 et 16 mai, sera reprogrammée à l'automne

• Galas de musique, de danse et de théâtre du mois de juin: un projet est à l'étude d'un spectacle de fin d'année sous forme de vidéo. Ce serait un petit clin d'œil au travail réalisé par les élèves pendant cette année si particulière.

PLATE-FORME DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

La ville de Salon, en partenariat avec les services du Conseil de Territoire du Pays Salonais a mis en place une plate-forme de soutien psychologique pour combattre le mal-être que certains d'entre vous peuvent ressentir en cette période difficile.

Ce service est dédié aux habitants de l'ensemble du pays salonais. Il est accessible :

• du lundi au vendredi
de 10h à 12 et de 14h à 20h

• le samedi de 10h à 12h
au 08 05 36 08 30

VIOLENCES CONJUGALES / ENFANTS EN DANGER

Violences conjugales et enfants maltraités, comment donner l'alerte pendant le confinement ?

PAR TELEPHONE / SMS

Le 3919 – Violences Femmes Info
Du lundi au samedi de 9 à 19h.
Ce numéro d'écoute et d'orientation de référence s'adresse aux femmes victimes de toutes formes de violences. Des professionnels formés écoutent et orientent les femmes vers un accompagnement spécialisé.

0 800 05 95 95
Sos Viols Femmes Informations
Du lundi au vendredi de 10h à 19h.
Ce numéro est destiné aux femmes victimes de viols ou d'agressions sexuelles, à leur entourage et aux professionnels concernés.

119 – Allô enfance en danger
24h/24, 7j/7
Ce numéro national est dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger. Appel gratuit depuis tous les téléphones. Le numéro n'apparaît pas sur les factures de téléphone.
www.allo119.gouv.fr

Urgence 114
24h/24, 7j/7
Si le contexte du foyer rend difficile l'appel téléphonique, les victimes peuvent envoyer un texto au 114 pour signaler leur situation. Depuis le 1er avril, ce numéro, développé pour les personnes sourdes et malentendantes souhaitant signaler une urgence, est étendu aux victimes de violences conjugales dans le contexte du confinement. Le 114 peut aussi ouvrir un Tchat ou un appel visio.
www.info.urgence114.fr

SUR INTERNET
Arrêtons les Violences
24h/24, 7j/7
La plateforme nationale
www.arretonslesviolences.gouv.fr
vous permet d'échanger en direct avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé aux violences conjugales.

EN PHARMACIE
Afin de permettre aux femmes victimes d'appeler à l'aide, le ministre de l'intérieur a pris la décision de permettre aux pharmacies d'alerter les forces de police et de gendarmerie en cas de violences conjugales.

Les victimes peuvent ainsi donner l'alerte discrètement en prétextant sortir faire des courses.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 17 OU LE 114 PAR SMS

Adessias Christian

L'année 2020 a démarré sur une note particulièrement triste, celle du décès de notre premier adjoint Christian Nevière le 9 janvier dernier. Pendant le mandat 2014-2020, Christian était mon bras droit, mais c'était avant tout, un ami très cher et un élu apprécié de tous.

Nous avons œuvré ensemble au sein du conseil municipal depuis 25 ans, c'est d'ailleurs Christian qui m'a encouragé à me présenter à ses côtés en 1995. Ses nombreuses qualités et notamment sa capacité d'écoute, son sens du devoir, son impartialité, sa persévérance, sa gentillesse et son sens de l'humour faisaient de lui l'homme exceptionnel qui nous manquera terriblement à l'avenir. Au cours de sa carrière d'élu, Christian a d'abord été conseiller municipal avant d'être nommé adjoint en 2001.

Beaucoup d'entre vous l'auront côtoyé en tant qu'adjoint délégué au sport, aux associations et à la jeunesse, sa délégation de cœur depuis toutes ces années.

Depuis 2015, Christian était également délégué aux travaux, une mission qu'il a accomplie avec une énergie et un dévouement sans faille. Une de ses plus belles réalisations aura été le gymnase Jérôme Fernandez pour laquelle il s'est investi corps et âme.

Les projets ayant pu voir le jour grâce à l'investissement de Christian sont tellement nombreux qu'il m'est impossible de les énumérer tous en quelques lignes. Alors, je préfère simplement lui dire merci Christian, merci pour tout. Tu nous manqueras à jamais …

Olivier Guirou

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

La Fare Ensemble

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Les élections municipales du 15 mars dernier se sont tenues dans des conditions exceptionnelles en raison de l'épidémie du Covid-19. Elus, agents municipaux et bénévoles ont assuré le bon déroulement du scrutin sur fond de climat tendu en raison des mesures sanitaires strictes imposées pour éviter la propagation du virus.
Olivier Guirou et la liste « La Fare Ensemble » ont remporté les élections dès le premier tour avec 71% des suffrages. Néanmoins, aujourd'hui, c'est encore l'ancien conseil municipal qui siège officiellement et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Un cas de figure jamais vu …

Le confinement a été annoncé dès le lendemain des élections. Même si la situation sanitaire ne remet pas en cause les résultats du scrutin à La Fare les Oliviers, la séance d'installation du nouveau conseil municipal n'a pas encore eu lieu. Le conseil scientifique du 19 mars a estimé que, les conditions de sécurité sanitaire n'étant pas réunies, il était préférable d'ajourner l'installation des conseils municipaux définitivement élus à l'issue du 1er tour.

La loi du 23 mars 2020 précise que « les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour (…) entrent en fonction à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin 2020, aussitôt que la situation sanitaire le permet au regard de l'analyse du comité de scientifiques. »

C'est lors de cette première réunion du conseil, dont la date sera fixée par décret au plus tard le 27 mai, que le maire et ses adjoints pourront être installés dans leurs nouvelles fonctions et ainsi débuter le mandat 2020-2026.

Le vote du budget a également été repoussé au mois de juillet avec des conséquences non-négligeables sur le fonctionnement des services municipaux et des associations.

Pendant l'intérim, l'équipe municipale sortante continuera d'exercer ses responsabilités. Aujourd'hui, l'urgence étant de se mobiliser dans la lutte contre le coronavirus.

RÉSULTATS

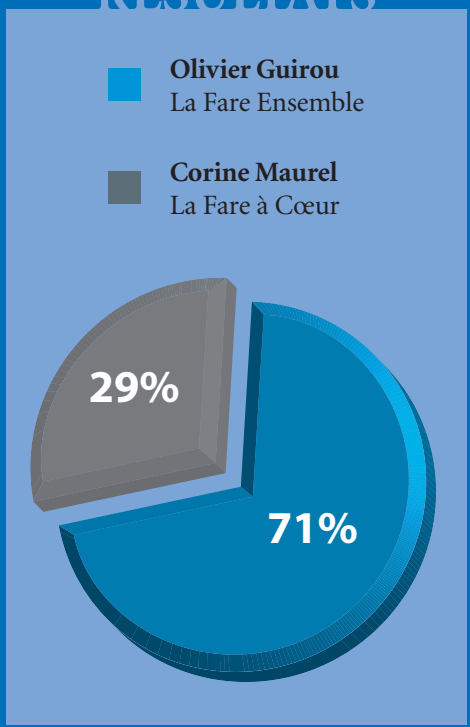

1

2

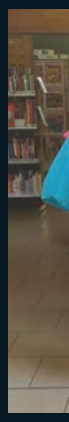

5

6

9

10

13

TIME TO ENJ
14

17

18

Retour en images

3

4

7

8

11

12

15

16

19

20

21

1 06/11 : Atelier pop-up « Ma Ratatouille Fantastique » à la bibliothèque municipale Denise Sicard

2 11/11 : 101ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

3 16/11 : Séance de dédicace de François Begnez à la bibliothèque municipale Denise Sicard

4 16 et 17/11 : Foire aux Santons et marché de Noël de l'Office Municipal de la Culture

5 29/11 : Concert des professeurs de l'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse

6 30/11 : Nuitée Sportive

7 1er/12 : Commémoration en hommage aux Morts pour la France en Afrique du Nord

8 6 et 7/12 : Téléthon

9 13/12 : Soirée OMC avec Christelle Loury « Revivre l'Emotion Edith Piaf »

10 14/12 : Spectacle « La Magie de Noël » à la bibliothèque municipale Denise Sicard

11 14/12 : Repas de Noël du CCAS

12 17/12 : Apéritif de la promotion 2019 des médaillés du travail

13 18/12 : Concert de Noël de l'EMMAD à l'église Saint Sauveur

14 21/12 : Atelier créatif à la bibliothèque municipale Denise Sicard

15 09/01/20 : Cérémonie de présentation des vœux à la population

16 10/01 : Soirée OMC « Titre définitif* » (*titre provisoire)

17 16/01 : Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

18 30/01 : Apéritif « Téléthon Merci »

19 06/02 : Chandeleur du CCAS

20 07/02 : Soirée OMC avec « Garden Swing Band »

21 08/02 : Atelier BD avec François Begnez à la bibliothèque municipale Denise Sicard

sécurité |

La participation citoyenne est en route

Suite à la signature du protocole de participation citoyenne par la Préfecture des Bouches-du-Rhône, une réunion a été organisée en mairie afin d'officialiser cette démarche, rassemblant l'ensemble des acteurs locaux de la sécurité.

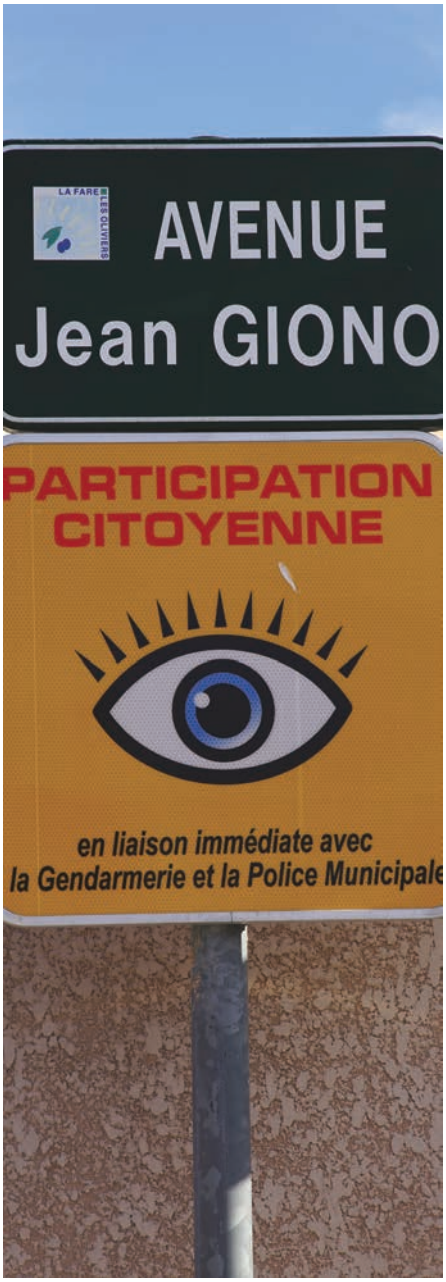

La cheffe d'escadron Quenum Possy Berry, commandante de compagnie de Gendarmerie de Salon de Provence, Alain Boisseau, chef de bureau du Cabinet et de la Sécurité de la Sous-préfecture d'Aix en Provence, le Major Salles, commandant de la brigade de Gendarmerie de Velaux, Monsieur le maire Olivier Guirou et Guy Magade, chef de la Police Municipale ont accueilli les résidents du quartier de la Piboule, premier quartier à avoir répondu à l'appel aux volontaires lancé début 2019.

Le premier objectif du dispositif est de faire baisser le nombre de cambriolages et d'actes d'incivilités grâce à une vigilance accrue des habitants. Il s'agit, via un réseau de référents, de faire remonter les informations plus rapidement à la police municipale et la Gendarmerie. Pour Alain Boisseau « *Vous êtes chacun un morceau de la ville. Vous allez faire gagner des minutes précieuses aux gendarmes et leur permettre d'agir plus vite* ».

Lors de son intervention, la cheffe d'escadron Quenum Possy Berry a évoqué la baisse du nombre de cambriolages grâce au travail mené sur le terrain par la Gendarmerie et la Police Municipale ainsi qu'à la mise en place de la vidéosurveillance. « *Les prochaines baisses seront dues à votre contribution via la participation citoyenne* » a-t-elle affirmé avant de préciser « *Ce dispositif sera mis en place, mais ça ne veut pas dire que vous êtes en pleine explosion de la délinquance. Ça veut simplement dire qu'il faut rester vigilants* ».

Le Major Salles, quant à lui, a souhaité souligner que le dispositif a déjà fait ses preuves sur d'autres communes. « *Je vous considère comme nos relais. Il faut créer de l'insécurité chez les délinquants. Si vous affichez la même volonté que nous dans la lutte contre la délinquance, les résultats suivront* ». Il a notamment incité les volontaires à appeler le 17, même si les faits leur paraissent anodins. Trop d'habitants ne décrochent pas leur téléphone par peur de « déranger » a-t-il déploré.

En guise de conclusion, l'ensemble des participants a insisté sur l'efficacité de ce dispositif, espérant que le quartier de la Piboule fera effet de boule de neige et que d'autres souhaiteront adhérer au dispositif dans les mois à venir.

Pour plus d'informations :

www.lafarelesoliviers.com/participation-citoyenne

04 90 42 69 98

portraits de Farencs |

Le défi fou de Stéphane Eychenne

En octobre 2019, Stéphane Eychenne s'est lancé un défi de taille, celui de participer à la course mythique « La Diagonale des Fous » sur l'Ile de la Réunion. Malgré sa performance impressionnante (59e sur 2800 participants), il en garde un souvenir amer et compte bien y retourner pour améliorer son chrono !

Pour ceux qui ne la connaissent pas, la Diagonale des Fous est un raid de l'extrême qui porte bien son nom. Les plus grands trailers de plus de 50 nationalités différentes s'y donnent rendez-vous pour parcourir 167 km (en diagonale comme le fou du jeu d'échecs) avec un dénivelé positif de… 9700 mètres ! Si la course est réputée difficile et éprouvante, l'ambiance y est unique et très festive. Pendant 3 jours, les Réunionnais vivent au rythme de cette épreuve qui rappelle l'histoire de l'île et de ses esclaves qui tentaient de s'enfuir des plantations par les chemins les plus escarpés.

Stéphane Eychenne, adepte des trails et ultra-trails court dans la catégorie « XXL » du classement international ITRA. C'est donc tout naturellement qu'il a souhaité repousser ses limites pour vivre une expérience sportive « hors normes ». Après 4 mois d'entraînement intensif, il s'est lancé à l'assaut des 3 cirques spectaculaires de l'île, se fixant l'objectif de terminer « la Diag » en moins de 30 heures.

Toutefois, un obstacle de taille s'est dressé sur sa route. Le froid. « *On s'attendait à des températures de l'ordre de 5 degrés et on a atteint les -5 ! Le froid m'a tétanisé et les jambes ne tournaient pas* » se souvient-il. Beaucoup de coureurs, surpris par les conditions, ont abandonné. Stéphane, lui, parle d'un « *combat psychologique* » contre son corps, transi par le froid. Grâce aux encouragements de sa femme et à un mental d'acier, il n'a pas abandonné. Une fois le froid des sommets derrière lui, il a pu se relancer et faire un bon « finish » pour entrer dans le Top 100.

Quand on lui demande s'il compte retourner, il répond « *pas tout de suite* ». Mais sa décision est prise, il récidivera dans 2 ou 3 ans car il sait qu'il peut faire mieux. « *Quand on aime, on ne peut pas s'arrêter* » explique-t-il. La preuve ? Après 3 semaines de récupération, il s'est rapidement remis à la course, retrouvant le plaisir des trails. Il pense déjà à sa prochaine course mythique, l'Ultra Trail du Mont Blanc (160km).

Ce Farenc, amoureux des grands espaces parcourt régulièrement les pentes de la Sainte Victoire, de la Sainte Baume et des Alpes. Vous pourrez néanmoins le croiser dans la colline de la Fare lorsque le confinement sera terminé, mais n'essayez pas de lui emboiter le pas... vous allez vite vous essouffler !

travaux |

La Fare les Oliviers territoire durable

Une nouvelle récompense pour le village. Le 9 décembre dernier, la commune a été primée dans le cadre du label « Territoire Durable, une COP d'avance ». Ce label, créé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur et l'Etat, animé par l'ARPE-ARB, récompense les collectivités pour leur engagement en matière de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

Un travail initié en 2008

Ce nouveau label est le fruit d'un travail de longue haleine, initié en 2008, et qui avait pour objectif d'inscrire l'ensemble des projets municipaux dans une démarche de développement durable.
La co-construction par les services municipaux d'un premier Agenda 21 en 2008 a permis de mieux appréhender les enjeux du changement climatique afin de les prendre en compte dès la phase de conception d'un projet et jusqu'à sa réalisation

Dans la continuité de l'Agenda 21

Cette nouvelle reconnaissance « Territoire Durable », permet de valoriser le travail déjà réalisé et de créer de nouveaux objectifs pour aller encore plus loin dans la démarche.
Parmi les 26 candidats en lice en 2019, La Fare les Oliviers fait partie des 10 collectivités de la Région à avoir obtenu le niveau 2 sur 4, grâce à la poursuite des actions exemplaires initiées depuis 2008 :

• **La labellisation « Bâtiment Durable Méditerranéen »** du groupe scolaire de la Pomme de pin et du gymnase Jérôme Fernandez

• **La labellisation « Territoire Engagé pour la Nature »**, niveau 2 depuis 2017, grâce particulièrement à la gestion durable des espaces verts

• **La création d'un jardin partagé** d'un hectare, composé de :

- un jardin d'insertion (Les Jardins ALEXIS) disposant d'un potager et d'un verger permettant de produire des légumes et des fruits bio ;
- des parcelles familiales disponibles à la location ;
- un jardin pédagogique à destination des écoliers et des enfants de la crèche.

• **La création d'une épicerie sociale** (alimentée par les Jardins Alexis) qui permet d'accompagner 50 foyers à faibles revenus

• **La diminution et la valorisation des déchets** de la restauration scolaire grâce aux biofermenteurs

Des initiatives locales pour répondre aux enjeux mondiaux

La transition écologique progresse fortement dans l'esprit des Français en raison de l'urgence climatique. Préserver l'environnement, favoriser la cohésion sociale ou encore promouvoir une économie responsable, ce sont autant de défis à relever afin de tendre vers plus de soutenabilité environnementale.
Les collectivités territoriales ont un rôle important à y jouer car, si les conséquences du réchauffement climatique sont mondiales, une grande partie des solutions réside dans des initiatives prises au niveau local.

Développement durable et cadre de vie : 2 enjeux indissociables

Les démarches en faveur du développement durable entraînent tout naturellement une amélioration du cadre de vie dans le village. Zéro pesticide, préservation de la biodiversité ou encore le retour de la nature en ville, ce sont des objectifs qui permettront à terme de garantir la santé et le bien-être des habitants.

Depuis 3 ans, la commune participe au concours « Villes et Villages Fleuris » qui permet de valoriser les aménagements durables ainsi que la sauvegarde de la faune et de la flore.

La création des espaces paysagers en harmonie avec le patrimoine végétal de la commune participe à créer un environnement accueillant où il fait bon vivre. Lors de la conception d'un nouvel espace floral, le service des espaces verts prend en compte ces critères.

En 2019, sur les 39 communes en lice, La Fare les Oliviers a reçu le deuxième prix du Département dans la catégorie « communes de plus de 5000 habitants ». Le jury a notamment salué la progression constaté depuis 3 ans ainsi que le travail réalisé aux entrées du village et dans le centre lors des travaux de réaménagement.

Les récompenses obtenues en 2019

1. Reconnaissance « Territoire durable, une COP d'avance », niveau 2

2. Reconnaissance « Ville nature, Territoire engagé pour la nature », 2 libellules sur 5

3. 2ème prix dans la catégorie « communes de +5000 habitants » du concours départemental « Villes et Villages Fleuris »

Suivi des chantiers

École Paul Doumer – Un chantier entre parenthèses

Le 16 janvier dernier, 8 classes de l'école élémentaire Paul Doumer ont été installées dans l'école provisoire située au-dessus du stade Xavier Foubert. L'équipe enseignante, les 2 directrices, les services municipaux concernés ainsi que la FCPE ont été associés à la préparation du déménagement et aux discussions concernant le fonctionnement de ce nouveau site.
Une attention particulière a été portée à la sécurité des enfants lors des transferts entre l'école provisoire et les services d'accueil périscolaire / restauration scolaire jusqu'à la fermeture des écoles le 16 mars dernier. Pendant les 2 mois de fonctionnement de l'école, des agents de la Police Municipale, du service animation et du personnel des écoles étaient mobilisés pour sécuriser la traversée des enfants le matin, pendant la pause méridienne et le soir.

Ce chantier a bien évidemment été durement impacté par la crise sanitaire actuelle. Les mesures de confinement ont conduit à un ralentissement du chantier : manque de personnel, arrêt des approvisionnements de matériaux de chantier, échéancier totalement bouleversé, il était difficilement envisageable de maintenir le planning des travaux dans l'immédiat.
Un fonctionnement partiel du chantier est actuellement effectif pour les entreprises qui peuvent assurer le respect des consignes sanitaires. Néanmoins, appliquer ces consignes très contraignantes tout en garantissant des conditions de sécurité suffisantes pour les ouvriers n'est pas une tâche facile. Par ailleurs, le maître d'œuvre et les services municipaux doivent plancher sur un nouvel échéancier en composant avec l'incertitude de la durée du confinement.

L'état des travaux avant le confinement :
• Mise en service de l'école provisoire
• En cours :

- Nouveau réfectoire de 450 m²

- Rénovation du bâtiment principal (Traitement de la charpente, isolation, mise aux normes de l'électricité, déplacement de la chaufferie et installation de 2 nouvelles chaudières à gaz, création d'un système de renouvellement d'air, mise aux normes pour personnes à mobilité réduite, création de 2 salles de classe supplémentaires à l'étage)

- Extension mutualisable entre les écoles maternelle et élémentaire composée de 2 salles de classe supplémentaires (pour une utilisation en fonction des besoins des 2 écoles) et de 2 autres salles livrées brutes (à aménager ultérieurement).

Réfection des voies suds

Le chantier de réfection des routes au sud de la commune s'est déroulé sur une période de 2 mois, selon l'échéancier prévu. L'objectif des travaux était de réparer ces routes particulièrement abîmées, sans pour autant entraîner une augmentation de la vitesse et du trafic de transit.

Sur les parties très abîmées, les accotements ont été stabilisés au préalable avec du béton et un reprofilage des sections avec des nids de poule a été réalisé. Le chantier a également permis de renforcer les traversées du canal de l'ASA dont certaines risquaient de s'effondrer. Le nouveau revêtement bi-couche permet aux routes de conserver leur caractère rural.

travaux|

Brèves de travaux

Réaménagement des jardins de la bibliothèque Denise Sicard

Fin 2019, les jardins de la bibliothèque municipale ont fait peau neuve grâce aux travaux réalisés par le service des espaces verts. Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements durables des jardins et ronds-points du village. Aménagé en jardin sec, cet espace va s'embellir au fil des saisons à l'instar du rond-point de la Pomme de Pin.

Afin de respecter les engagements de la commune en termes de développement durable, les nouvelles plantations sont adaptées au climat et à la nature du sol, et nécessitent de faibles apports en eau. Le gazon, très gourmand en ressources et en entretien a été remplacé par des galets afin d'assurer également la propreté de ce jardin très prisé par les propriétaires de chien à la recherche d'un petit carré de terre pour leurs promenades. Moins friands des espaces minéralisés, l'objectif est de dissuader les chiens de faire leurs besoins devant ce lieu public fréquenté par de nombreuses familles farenques.

Travaux de sécurité routière : Régulation de la vitesse

La commune réalise de manière régulière des aménagements pour réduire la vitesse en agglomération. Alertés par les riverains de certains quartiers des problèmes de non-respect de la limitation à 50 km/h, les services municipaux tentent de trouver la solution la plus adaptée selon le lieu. Bien que la mise en place d'un aménagement contraignant du type dos d'âne ne soit pas systématique en raison des nuisances sonores et vibrations engendrées, parfois cette solution s'impose comme la seule façon de contraindre les automobilistes à ralentir.

Ralentisseurs prévus en 2020 :

- Route de l'Amelau et Route des Oliviers : dos d'âne
- Chemin du Grand Jas et Avenue Vincent de Forbin : plateau traversant
- Avenue du Général de Gaulle : coussin berlinois

Sécurisation du marché de samedi :

2 nouvelles bornes anti-intrusion ont été installées sur le cours Charles Galland à hauteur de la Bastide Sicard. Ainsi, le marché du samedi matin, suspendu jusqu'à nouvel ordre en raison du confinement, sera entièrement sécurisé grâce aux 8 bornes disposées sur le cours Charles Galland et l'avenue Pasteur.

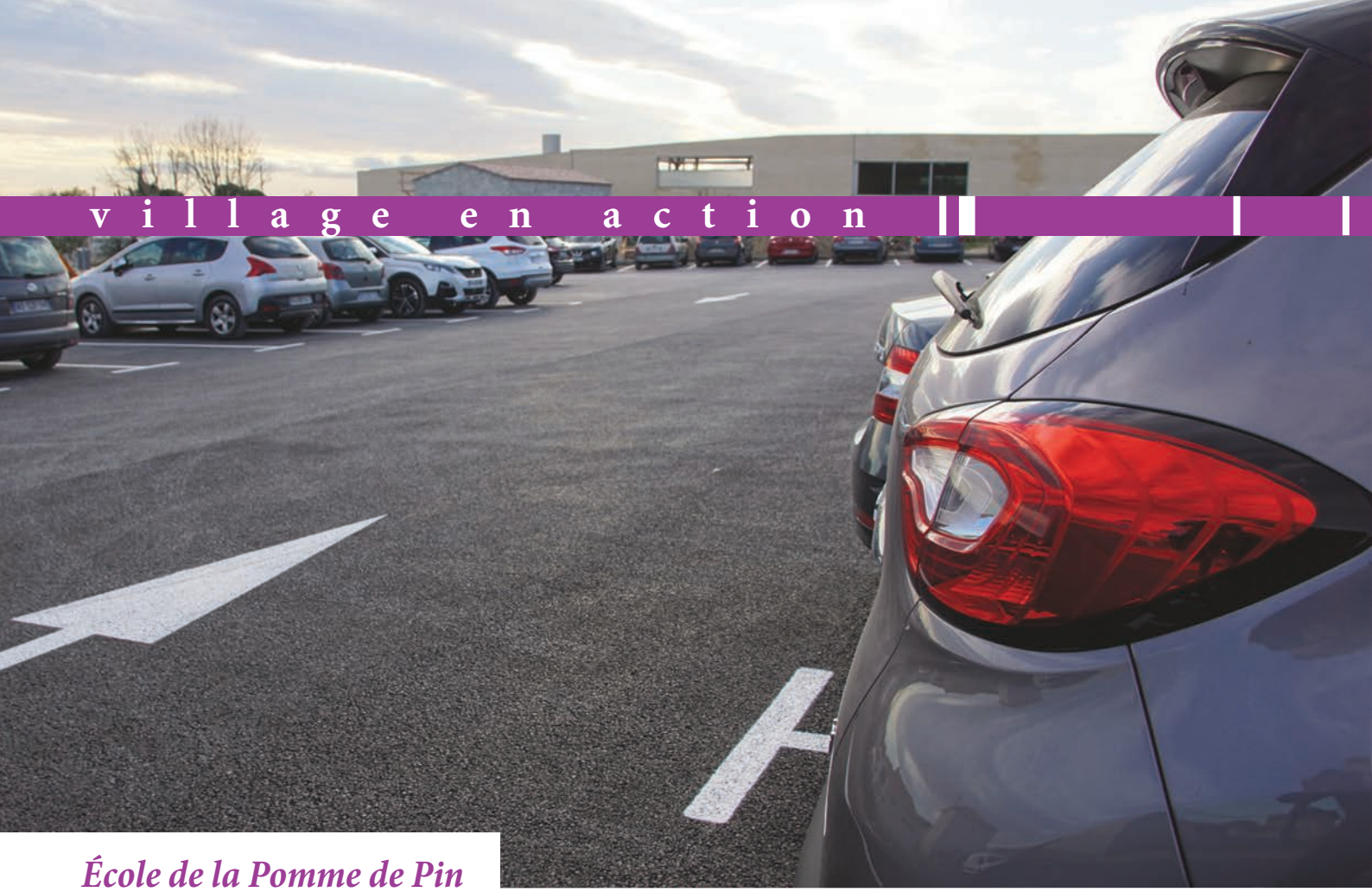

École de la Pomme de Pin

Nouveau parking :

D'L'école dispose, depuis la rentrée de janvier, d'un nouveau parking de 54 places. Ce parking permet de fluidifier la circulation aux heures d'entrée et de sortie des classes et de limiter le stationnement anarchique constaté depuis l'ouverture de l'école en 2015. Livré à l'état « brut », l'aménagement de ce parking se poursuivra dans les mois à venir. Des plantations sont notamment prévues en-dessous de la RD 10 et créeront à terme une barrière végétale.

PROJET CO-FINANCÉ 80% PAR LE DÉPARTEMENT

Système de refroidissement :

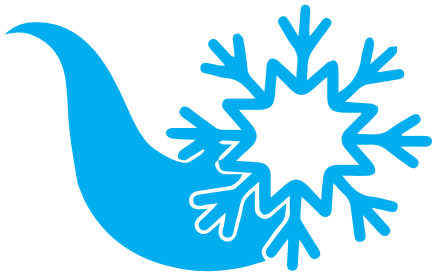

Cette année, un nouveau système de rafraîchissement d'air sera installé à l'école de la Pomme de Pin. En effet, le système d'origine ne pouvant pas compenser les températures élevées enregistrées lors des épisodes caniculaires, il était urgent de trouver une nouvelle solution pour éviter que le thermomètre grimpe trop dans les salles de classe. Initialement programmés au printemps, ces travaux ont dû être reportés et seront réalisés cet été.

Enseignants et élèves bénéficieront d'un air frais pulsé, produit par une pompe à chaleur réversible. Pour rappel, la réglementation interdit le recours à la climatisation tant que la température de la pièce n'excède pas les 26°C. Par ailleurs, l'écart entre les températures extérieure et intérieure ne doit pas dépasser 7°C.

PROJET CO-FINANCÉ 70% PAR LE DÉPARTEMENT

Travaux en bref

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

- Reprise de la voirie du lotissement des Ferrages
- Rénovation du local CCFF et du local des chasseurs
- Poursuite des travaux de relanternage : avenue des Gramenières.
- Création d'un local à poussettes au Grand Bleu
- Aménagement d'un accès PMR aux tribunes du stade Xavier Foubert

culture et patrimoine |

La bibliothèque municipale met les artistes Farencs à l'honneur

A la Bibliothèque Municipale Denise Sicard, le mois de février 2020 était consacré aux artistes locaux : peintres, sculpteurs, dessinateurs, photographes, amateurs de scrapbooking, quilling ou origamis… de tous âges et de tous horizons.

La diversité des œuvres présentées lors de cette exposition témoigne de la richesse et de la créativité des Farencs et Farenques. Parmi eux, François Begnez, graphiste et illustrateur. Venu présenter son ouvrage « *Moh, Palestinien mais presque* » lors d'une séance de dédicace en 2019, le dessinateur est revenu à la bibliothèque en février pour animer un atelier BD pour les 8 à 12 ans.

Les participants ont ainsi découvert le métier et réalisé une midi-BD (création d'une histoire, dessin et mise en page) sous l'œil avisé d'un professionnel plus que passionné !

Tous ont apprécié le travail en groupe et n'ont pas vu le temps passer. « *Moi, j'ai bien aimé l'idée de faire une BD en groupe* » explique Juliette « *Chacun a fait ses dessins et puis on les a assemblés* ».

De toutes ces idées, il a fallu créer une seule histoire, mais l'ensemble du groupe était ravi du résultat. Ainsi « *Au pays des contes défaits* » a été créé, l'histoire d'une princesse qui pense trouver son prince charmant en donnant un baiser à une grenouille. Cependant, il s'agit d'un conte « *défait* » et elle se trouve transportée dans un autre monde, rempli de montres tout aussi horribles que terrifiants … .

Au regard du succès rencontré, d'autres ateliers BD suivront certainement lorsque les animations de la bibliothèque pourront reprendre.

Les enfants ont beaucoup apprécié cet atelier collectif

Délibérations du conseil municipal du 12 décembre 2019

Décision modificative n° 3 du budget primitif 2019
Monsieur le Maire propose une modification du budget afin d'intégrer notamment la perte du FDTP pour un montant de 24 000 €.
Adopté à la majorité

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020
Monsieur le Maire propose d'approuver une avance sur le budget d'investissement afin de poursuivre le paiement des travaux entre le 1er janvier 2020 et le vote du budget 2020.
Adopté à la majorité

Admission en non-valeur des titres de recettes
Dans le cadre de l'élaboration des documents comptables de fin d'exercice, le Trésor Public nous demande d'annuler les titres de recettes irrécouvrables pour un montant de 532,15€.
Adopté à l'unanimité

Modification du régime indemnitaire
Monsieur le Maire propose de compléter la délibération du 11 décembre 2008 relative à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires afin d'y intégrer la filière culturelle.
Adopté à l'unanimité

Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section AX n°219 d'une superficie de 903m² sise Le Grand Moulin
Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune au prix de 2 709 € de la parcelle de Mme SERELIS située le long de l'emplacement réservé n°40 Cette parcelle permet la liaison entre le Bd Joliot Curie et le chemin du Pavillon et permettra le passage du réseau collectif d'eaux usées.
Adopté à l'unanimité

Classement dans le domaine public communal de la parcelle AE 177 chemin des Trompettes
Monsieur le Maire propose le classement de la parcelle AE 177 dans le domaine public communal afin de réaliser les travaux d'élargissement du chemin des Trompettes et de l'ouvrir à la circulation publique.
Adopté à la majorité

Acquisition amiable à la SAFER de la parcelle cadastrée section AO n°14 d'une superficie de 926m² sise lieudit « Vignes de Madame »
Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement des bords de l'Arc et, dans ce cadre, propose l'acquisition de la parcelle AO14 préemptée par la SAFER au prix de 1360 €.
Adopté à l'unanimité

Projet de convention de rétrocession par la société LES BARRALES à la Commune de voiries, espaces et équipements communs – Zone économique Les Barrales et le Cade
Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement des Barrales est l'occasion de supprimer l'accès actuel au CD19 situé au nord de la zone et de privilégier un accès par le rond-point.
Ceci nécessite d'utiliser la voie qui sera créée par l'aménageur à l'intérieur de la zone, et de prévoir sa rétrocession dans le domaine public de la commune.
Adopté à la majorité

Projet de convention de rétrocession par la société LIDL à la Commune de voiries, espaces et équipements communs du lot dénommé « espace réservé » – Zone économique Des Bons Enfants
Monsieur le Maire expose que le projet de déplacement du magasin LDL aux quartiers des bons enfants est l'occasion de créer une portion de la contre-allée bordant la RD 113, prévue au PLU. Monsieur le Maire propose de prévoir sa rétrocession dans le domaine public de la commune.
Adopté à la majorité

Adhésion à l'Association des Communes Forestières des Bouches du Rhône
Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'Association des Communes Forestières des Bouches du Rhône pour un montant de 550 €.
Adopté à l'unanimité

Modification du règlement administratif commun aux services en direction des enfants et adolescents (3/ 17 ans) et du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Création du règlement intérieur du service municipal jeunes
Afin de redynamiser le service municipal jeunes (pour les jeunes de 14 à 17 ans). Monsieur le Maire propose d'adopter le nouveau règlement du service.
Adopté à la majorité

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Parcs et aires de stationnement", "Défense extérieure contre l'incendie" et "Eaux pluviales" de la commune de La Fare-Les-Oliviers
Monsieur le Maire expose que depuis le 1er janvier 2018 la loi a imposé des transferts de compétences à la Métropole qui en confie la gestion aux villes au moyen d'une convention de gestion. Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant n° 2 à cette convention.
Adopté à l'unanimité

Approbation d'une convention de gestion relative aux compétences « voirie », « signalisation » et « espaces publics » avec la Métropole Aix-Marseille-Provence
La modification de la loi relative au transfert de la voirie n'a, à ce jour, pas été publiée. Aussi il a été convenu avec les services de la Métropole que des conventions de gestion, sans contrepartie financière, seraient adoptées par les villes afin de leur permettre de poursuivre leur action. Monsieur le Maire propose d'adopter les conventions à venir.
Adopté à l'unanimité

Création d'une réserve communale de sécurité civile.
Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'action des bénévoles du Comité communal feux de forêts. Toutefois il précise que, outre les incendies, la commune est confrontée à d'autres risques : pour lesquels les bénévoles du CCFF ne sont pas habilités à intervenir. En conséquence il est apparu nécessaire de transformer le CCFF en réserve communale de sécurité civile (RCSC).
Adopté à l'unanimité

Désignation des élus membres de la commission des sites relative à l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Vautubière.
Monsieur le Maire expose que la validité des désignations des membres de la commission des sites relative à la décharge de la Vautubière est arrivée à terme le 13 novembre. Il est donc nécessaire de désigner 8 nouveaux membres 4 titulaires et 4 suppléants, sachant que cette désignation ne vaut que jusqu'aux élections municipales.
Monsieur le Maire propose : comme membres titulaires : Joël YERPEZ - Yves LOMBARDO - Jérôme MARCILAC - Silvia BARATA.
Comme membres suppléants : Chantal GARCIA - Myriam SEILER - Laurence ROSMARINO - Christophe AGARD.
Adopté à la majorité

Naissances Filles

MIOTTO Jade	05/10/2019
SANTANGELO Maélie	13/11/2019
JULLIAN Manon	27/11/2019
SOULI Nesma	29/11/2019
ROUX Léna	09/12/2019
MOKKEDEM Selma	16/12/2019
DE CRECY Josephine	15/12/2019
MEGRET Victor	20/12/2019
LIGEROT Marie-charlotte	10/01/2020
COSTE Zoé	12/01/2020
BAUDÉ GOUIRAND Ana	18/01/2020
RIBEIRO CHAREYRON Baia	16/01/2020
GENOT Fleur	27/01/2020
BERNARD Agathe	01/02/2020
BEZANGER Charline	04/02/2020
GOURDET GRANADO Nell Cynthia Paulette	16/02/2020
TUGNOLI Emilia Sophie Nadine	24/02/2020
MARTIN Ela Elise Augustine	01/03/2020
SARZANA Mila Gwenaelle	21/03/2020

Naissances Garçons

DAHMAN Amir	14/10/2019
TOUEIX Maël	30/10/2019
AKHENAK Bilel	03/11/2019
MEHELEB Lorenzo	02/12/2019
BOURRELLY Loucas	28/12/2019
ERMISSE BOYER Faustin	03/01/2020
KACIMI Imran	17/01/2020
AGULHON Léon	24/01/2020
EMPAIN ALLEGRE Charly	27/01/2020
ALATI Leo	03/02/2020
HERNANDEZ Néo Tomas José	16/02/2020
TANGA VALIN Maxime Etienne Jean-Michel	17/02/2020
MUSY Flavio Matyas Marc Eric	18/02/2020
DALVERNY Boris Paulin	21/02/2020
ROBERT Marius Quentin Victor	24/02/2020
THIRY Antone Jean Christian	11/03/2020
PORRET BALDI Léo Gérard	18/03/2020
BERTHOZ Daniel Michel	28/03/2020

Mariages

BONIJOLY Baptiste et LEMAIRE Lucie	23/10/2019
MILLE Nicole et LELU Yveline	16/11/2019
JAMONET Laurent et LABARRIERE Hélène	08/02/2020

PACS

LEMAIRE Elodie et DUHEZ Christophe	31/10/2019
MIOCHE Léa et MACCARI Anthony	07/11/2019
RAMBALDI Renan et GAUTIER Mélina	08/11/2019
SOSCIA Alexandra et SAVAL Florient	08/11/2019
AGNELLI Max et CANOVA Stéphanie	12/11/2019
MALLET Bertrand et RABY Sabine	15/11/2019
DAUBIE Yoan et VISENTIN Vitiana	21/11/2019
GRUMIAUX Valentin et ROUSSEAU Juliette	09/12/2019
DUHOMME Yoann et BARTH Audrey	11/12/2019
BACH Alain et JAHN Marie-annick	24/12/2019
PANZANI Christophe et THIRION Marie-pierre	27/12/2019
JACQUES Fabien et LECLERCQ Coralie	03/01/2020
CAPELLE Guillaume et MIRABELLO Laurine	03/02/2020
ALMINANA Marc et CHAPUIS Magali	03/02/2020
SCHURDEWIN Julie et THIEL Olivier	10/02/2020
CAMPO Yoann et STEFANINI Caroline	14/02/2020
LATIL Anthony et CARO Sarah	14/02/2020

Décès

REINAUDO Jean	28/10/2019
BIZOT Ginette veuve GROSSO	17/11/2019
ZAMMIT Jean	22/11/2019
LUBIATO Emilia veuve OUSTRIC	23/11/2019
BONNAMY René	30/11/2019
RICARD Yvette épouse GHIBAUDO	04/12/2019
GOUEN Georges	01/01/2020
BOUDIN Christian	06/01/2020
NEVIERE Christian	09/01/2020
PUNDENER Daniel	10/01/2020
BOSSA Germaine veuve SAVONNET	22/01/2020
SCHIAVONE Antoinette veuve OUDET	22/01/2020
RAGOT Jeannine	23/01/2020
CHRETIEN Honoré	24/01/2020
PLATEL Jacques	26/01/2020
PARRILLA Pedro	26/01/2020
ODINA Pascal	29/01/2020
TAYARI Abdelhamid	29/01/2020
BOUSSAHA Nebia veuve LAROUI	06/02/2020
VAN DE KERCKHOVE Thérèse veuve GUASCH	11/02/2020
FARSI Habib	16/02/2020
MILLAN MARTINEZ Angel	18/02/2020
ROYANNEZ Andrée veuve OLIVE	20/02/2020
MARTINEZ Lucien	21/02/2020
RAFFIER Lucienne veuve MARQUETOUT	22/02/2020
GABELLA Jérôme	02/03/2020
GUIDO Paul	07/03/2020
PELZWERGER-SAUZEDE Jean	07/03/2020
CANDELA Marie veuve PATANE	25/03/2020
OLLIVE Marie Rose veuve CONDAT	20/03/2020
CHESSA Josette	24/03/2020
BERTRAND Claudette épouse CONIL	06/04/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

W-0301-002-2003 – 17 mars 2020